

**6 Économie**

**Secteur pétrolier/ Projet de fusion entre Maurel et Prom- MPI**  
**Le "mariage" célébré avant Noël 2015**

**MZM**

Libreville/Gabon

LE contexte économique le justifie sans nul doute. Dans le cadre de son projet de fusion par absorption avec MPI, son ancienne filiale au Nigeria, la compagnie pétrolière française Maurel et Prom qui dispose d'une filiale forte au Gabon, a annoncé, vendredi dernier, qu'elle se baserait finalement sur l'échange de 1,75 action MPI par une

action Maurel et Prom. En août 2015, le groupe a signalé que dans le cadre de cette opération, les actionnaires de MPI recevraient une action de Maurel et Prom contre 2 actions MPI. Mais, le contexte boursier généralement défavorable au secteur des matières premières, le conseil d'administration du groupe, réuni le 15 octobre 2015, a pris en compte la détérioration des prix à terme du baril et les problèmes ponctuels de la production au Gabon. Finalement, c'est lors de l'assemblée générale des ac-

tionnaires qui se tiendra le 17 décembre 2015, que la fusion par absorption de MPI, selon la parité préconisée, soit 1,75 action MPI par une action Maurel et Prom sera votée. Le rapport d'échanges retenu a été déterminé en suivant une approche multicritères fondée sur les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie futurs en tenant compte du contexte macro-économique et de l'actualité récente des deux sociétés, au Gabon et en Tanzanie pour Maurel et Prom et au Nigeria pour MPI. Et ce, selon les va-

leurs des deux sociétés qui seront cotées en bourse avant l'annonce de l'opération. Selon le calendrier prévu, la fusion devrait être approuvée et définitivement réalisée peu avant Noël, le 23 décembre 2015, avec effet rétroactif au 1er janvier 2015. Notons qu'en 2011, Maurel et Prom s'est séparé de MPI, qui détient 22 % des parts de la compagnie pétrolière nigériane Seplat d'une valeur de 9,1 milliards de francs lors de son entrée à la bourse de Londres en mars 2014.

**Brèves**

**Maroc/BAD/Plus de 6 milliards pour le Plan Maroc vert.** Le conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAD), réuni à Abidjan, le 14 octobre dernier, a approuvé un financement de 6,6 milliards de francs au profit du Plan Maroc vert. Lancé il y a sept ans, le Plan Maroc vert est un ambitieux programme de 12 ans (2008-2020) qui vise à renforcer la compétitivité du secteur agricole marocain, tout en promouvant une croissance économique inclusive. Il prévoit la réalisation de 5,967 milliards de francs d'investissements par an pour la mise en place de 1506 projets. Selon les estimations des autorités marocaines, le Plan Maroc vert devrait créer 1,5 million d'emplois supplémentaires et permettre l'amélioration du revenu agricole de 2 à 3 fois en faveur de 3 millions de ruraux.

**Togo/Cité écologique.** La société Confortis International a lancé la construction de "Well-City", ville nouvelle à caractère écologique dans la banlieue nord de la capitale togolaise. Cette cité offrira pour sa première phase 500 logements, puis 1 000 logements dans une seconde phase, avec un parc aquatique, un hôtel, un shopping center, une école, une clinique et 10 000 mètres carrés de bureaux, expliquent ses promoteurs. Vingt-deux « villas pilotes » sont aujourd'hui en phase de finition. Confortis met l'accent sur le caractère « écologique » de son projet, avec la préservation de l'environnement et d'essences naturelles présentes aujourd'hui sur le site de la future cité, l'assainissement d'un barrage naturel pour la construction du parc aquatique ainsi que des efforts pour améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble du complexe.

**Afrique du Sud/RDC/Le "Grand Inga".** Le président congolais, Joseph Kabila, et son homologue sud-africain, Jacob Zuma, ont réaffirmé, vendredi dernier, à Kinshasa, leur volonté d'accélérer le projet d'extension des barrages hydroélectriques d'Inga sur le fleuve Congo, qui pourrait fournir du courant à l'Afrique entière. Les deux hommes ont exhorté les services concernés dans leurs deux pays à accélérer le processus en vue de résoudre toutes les questions en suspens. Ce, afin de baliser la voie pour l'exécution de ce projet panafricain. Le projet « Grand Inga » prévoit plusieurs phases d'extension des capacités de production électrique sur le site exceptionnel des chutes d'Inga, à environ 250 km au sud de Kinshasa, où existent actuellement deux barrages.

Rassemblées par MZM

**Protection de l'environnement/Lutte contre l'exploitation forestière illégale**  
**Recherche d'appui du gouvernement**

**L.R.A.**

Libreville/Gabon

**VENREDI** dernier, le ministre délégué à la Protection de l'environnement et des Ressources naturelles, Crépin Magloire Gwodock, a reçu, pour une séance de travail technique, les responsables de l'ONG Conservation Justice. Il était question de réaffirmer la volonté du gouvernement de lutter contre l'exploitation forestière illégale. Toute chose espérée par Luc Mathot, directeur fondateur de Conservation Justice, une Organisation non gouvernementale (ONG) également engagée dans la lutte contre la criminalité faunique.

« Sans une volonté politique forte, on ne peut rien faire. On attend que le ministère, au niveau central, nous appuie sur le terrain et renforce nos actions. Car, nous ne sommes là qu'en



Crépin Magloire Gwodock, ministre délégué à la Protection de l'environnement et des Ressources naturelles lors de la séance de travail.



Luc Mathot de l'ONG Conservation Justice.

appui. Si nous n'avons pas un support de la part des autorités, nous ne sommes finalement pas assez efficaces», argue Luc Mathot. Notons que les actions de cette ONG ont permis d'épingler, dans le village Viafé, près de Lalara, un exploitant forestier illégal qui avait coupé 300 pieds de différents espèces de valeur. Jean-Serge A.

L., l'indélicat, est, depuis le 6 octobre 2015, aux arrêts et son bois saisi par le cantonnement des Eaux et forêts. Mais cela n'a été possible que grâce au partenariat signé en 2011, avec un avenant en 2012, donnant quitus à Conservation Justice de lutter contre la braconnage et l'exploitation forestière. Un accord de

partenariat d'ailleurs renforcé, "en termes d'appui politique", de l'avis de Luc Mathot. « Car parfois, il y a des procédures qui sont bloquées, pas nécessairement par les agents des Eaux et Forêts, mais à cause des lenteurs administratives. Une autorité ministérielle peut permettre d'accélérer l'aboutissement de la procédure», in-

dique-t-il. En attendant les nouveaux termes de coopération entre l'ONG et le ministère, Conservation Justice continue à identifier les cas et zones d'exploitation illégales du bois ; mener des actions avec les services de la protection des forêts et les forces de l'ordre. «Le Gabon est une terre très riche. Je ne parle pas de pétrole, ni de manganèse, encore moins de bois, mais de la richesse de la biodiversité, des espèces emblématiques comme les panthères, les éléphants, mais aussi des espèces forestières comme le Moabi, le Kevazingo, qui sont à protéger. Ce qu'on gagne est peut-être d'avoir participé à cette protection», a conclu l'écologiste. Reste que l'autorité qui tient à traduire en actes concrets la politique nationale de conservation veut prendre le temps de la réflexion, pour une synergie synchronisée des actions sur le terrain.

**Formation sur les AGR**

**Le business de l'environnement par les "5 P"**

**JM.**

Libreville/Gabon

**UNE** session de formation des sensibilisateurs sur les thématiques environnementales et les Activités génératrices de revenus (AGR) auto,ur des aires protégées a eu lieu récemment à l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), à Libreville. La formation était animée par deux consultants de l'ONG Conscience Baleine. Le premier, Patrick Ollomo, s'est appesanti sur les textes juridiques relatifs à la gestion rationnelle et participative des ressources naturelles. Quant au deuxième, il a orienté son module sur le processus de l'Analyse de développement de marché (ADM), afin de savoir comment asseoir un marketing



Des stagiaires très concentrés sur les sujets.



Les membres de l'ONG Conscience Baleine posant avec les deux formateurs.

sur les produits de la nature. On retiendra de cette formation que les conventions internationales, comme Ramsar, soutiennent toute activité économique sur les zones humides. De plus, une bonne pla-

nification du projet passe par la maîtrise de l'Analyse de développement des marchés (ADM). Cet outil permet aux entrepreneurs de faire une évaluation de la production en se projetant sur les bases financières fiables.

Parlant du marketing en agroforesterie, les formateurs ont insisté sur le fait que réaliser des affaires sur le business vert nécessite de définir un processus d'identification, de production, de stimulation et de satisfaction

des besoins des consommateurs. Cela se résume comme un ensemble de «5 P»: le produit à commercialiser, la population cible, la place ou le positionnement (bas de gamme ou haut de gamme), le prix et la promotion.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 15/10/2015	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1439	1USD =	573,439	1 USD	609,034	<b>CAC 40</b>	15/10/2015	4669,43
		CAD	1,4756	1CAD =	444,536	1 CAD	468,172	<b>DOW JONES</b>	15/10/2015	16924,75
		JPY	135,2300	1JPY =	4,851	100 JPY	504,412			
		GBP	0,7397	1GBP =	886,788	1 GBP	923,692			
		CHF	1,0873	1CHF =	603,290	100 CHF	63168,85			
		ZAR	14,9957	1ZAR =	43,743	100 ZAR	4548,74			
		MAD	10,9497	1MAD =	59,906	1MAD	62,30			
		CNY	7,2583	1CNY =	90,373	1CNY	93,08			

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
**15 Octobre : 48,97**

**Union Gabonaise de Banque**  
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>